

Nombre des conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19
Date de la convocation : 16 mars 2022

Conseillers présents et représentés : 18

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMPTE-RENDU**

Sous la présidence de Mme Viviane KERN, Maire, étaient présents :

MM. Céline TIOU TIOU, Laurent HAHN, Cédric ROSIN, Sandra POISSON, adjoints au Maire
MM. Manuel DERMIGNY, Christine MULLER, Yolande BECKER, Annick HOLLNER, Brice HUGELE, Catherine SCHNEIDER, William CONRAD, Maria-Paola HUBER, Marc KIM, Sabine COUTURIER, Christian SELLINI.
Mme Monique MOMMER est entrée en séance au point n° 2.

Absents excusés :

M. Bernard ANDRES-KUHN qui a donné procuration de vote à M. Manuel DERMIGNY
M. Fabrice ADAM

Madame Viviane KERN propose de rajouter un droit de préemption urbain reçu ce jour.
Les membres, à l'unanimité émettent un avis favorable.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ORDRE DU JOUR**I. Fonctionnement de l'assemblée**

- A. Désignation du secrétaire de séance,
- B. Approbation du compte-rendu de la séance du 26 janvier 2022,

II. Urbanisme

- A. Droit de préemption urbain et droit de préférence propriété forestière,

III. Mandat locaux

- A. Fonctionnement des assemblées / commissions,

IV. Patrimoine

- A. Installation d'un système de vidéo protection,

V. Finances locales

- A. Renouvellement convention police municipale,
- B. Note de synthèse financière,
- C. Compte administratif 2021 - Commune,
- D. Affectation du résultat,
- E. Taux d'imposition 2022,
- F. Budget 2022- Commune,
- G. Compte administratif 2021 – Budget annexe,
- H. Affectation du résultat,
- I. Budget 2022 – Budget annexe,
- J. Subventions,
- K. Avenant convention dématérialisation actes budgétaires,

VI. Divers et informations diverses

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

I - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**A. SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Christine MULLER est désignée secrétaire de séance.

B. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Les membres présents reconnaissent avoir eu une copie intégrale du compte-rendu de la séance du 26 janvier 2022 et approuvent le compte rendu à l'unanimité.

II – URBANISME : Droit de préemption urbain

- Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 7 mars 2022
Vente d'un terrain avec immeuble rue du Château d'eau – 4,84 ares - zonage UB au PLU
- Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 23 mars 2022
Vente d'un immeuble rue des Bouchers – 0,89 ares - zonage UA au PLU

Le Conseil Municipal, après délibération et vote décide à l'unanimité de ne pas intervenir pour ces ventes.

URBANISME : Droit de préférence propriété forestière

- Déclaration de vente reçue le 28 février 2022
Vente d'un terrain lieu-dit Espenwald – 102,74 ares - zonage N au PLU

Le Conseil Municipal, après délibération et vote décide à l'unanimité de ne pas intervenir pour cette vente.

- Déclaration de vente reçue le 9 mars 2022
Vente d'un terrain lieu-dit Teufelsmatt – 14,56 ares - zonage A au PLU

Madame le Maire informe les membres que la déclaration de vente du terrain cadastré section 39, parcelle n° 152 d'une surface de 14,56 ares pourrait être intéressante pour la commune.

Elle propose que la commune fasse valoir le droit de préférence conformément aux dispositions des articles prévus au Code Forestier concernant les parcelles boisées.

Cet achat permettrait de conserver les arbres existants et de maintenir une ceinture verte, la parcelle faisant partie d'un ensemble boisé. Elle est également située en zone humide.

Les intéressés ont été contactés – vendeur et potentiel acquéreur – pour leur expliquer la situation.

Le Conseil Municipal,

- Conformément aux dispositions des articles L331-24 et suivants du Code Forestier,
- Considérant que le terrain est boisé et situé en zone humide,
- Considérant l'utilité de conserver les arbres existants sur la parcelle et ainsi maintenir une ceinture verte,
- Considérant qu'il est important pour la commune d'acquérir des terrains pour créer une réserve foncière,
- Décide par vote de 13 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions d'exercer le droit de préférence pour la vente du terrain situé section 39 – parcelle n° 152 d'une surface de 14,56 ares, au prix de 582,40 €.
- Charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents

III – MANDAT LOCAUX**A. Fonctionnement des assemblées / commissions**

Madame le Maire propose la modification des compositions des commissions B et C, en rajoutant un membre dans chaque commission.

Après discussion et vote par 16 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal décide la modification des commissions comme suit :

Commission B - Economie – Finances :

rajout de Madame Monique MOMMER

Commission C – Environnement – développement durable : rajout de M. Marc KIM

IV – PATRIMOINE**A. Installation d'un système de vidéo protection**

Madame le Maire propose l'installation d'un système de vidéo protection devant la mairie et l'école élémentaire. Le système prévoit l'installation de 4 caméras motorisées ayant un champ de vision sur la place du Général De Gaulle (devant la mairie) et sur les entrées de l'école. Les travaux peuvent bénéficier de subventions de la Région Grand Est et de l'Etat dans le cadre du FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation).

L'offre moins disante est celle de l'entreprise ayant réalisé les travaux similaires au port.

Le Conseil Municipal,

- pour éviter les nuisances et dégradations des équipements publics et pour améliorer la sécurité des enfants aux abords de l'école,
- vu les recommandations des services de la gendarmerie, suite à des cambriolages et même un vol à main armée dans un commerce au centre du village,
- décide après délibération et vote unanime, la programmation en 2022 des travaux d'installation d'un système de vidéo protection devant la mairie et l'école primaire, sous réserve de l'attribution des subventions de la Région et de l'Etat,
- approuve le plan de financement comme suit :

Dépenses :	Montant HT
Installation d'un système de vidéoprotection	7 103 €
4 caméras motorisées	
Location nacelle pour installation	610 €
	7 713 €
Recettes :	
Subventions escomptées :	
* Etat - FIPDR (10 %)	771 €
* Région grand Est (50 %)	3 857 €
* Fonds propres	3 085 €
	7 713 €

- charge Madame le Maire de déposer les dossiers de demandes de subvention,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Madame MOMMER demande comment les caméras sont entretenues. Madame TIOU TIOU lui répond que le système ne nécessite pas d'entretien, uniquement des mises à jour de logiciels. Le système d'exploitation est identique à celui du port.

Madame KERN informe les membres que le dispositif concernant les subventions a été présenté lors d'une réunion de l'Amicale des Maires et que les communes ont été encouragées à déposer des demandes.

V – FINANCES LOCALES

A. Renouvellement convention police municipale

La convention conclue avec la ville de Saverne pour la mise à disposition de la police municipale arrive à échéance. Les agents interviennent régulièrement dans la commune pour des contrôles de vitesse, des constats pour des dépôts sauvages, des actes de présence lors des entrées et sorties d'écoles.

Après discussion et vote unanime, le Conseil Municipal :

- décide le renouvellement de la convention pour la mise à disposition des agents de la police municipale de Saverne, pour une présence de 4h à raison de 4 demi-journées par mois,
- décide de prévoir les crédits nécessaires au budget en section de fonctionnement
- charge Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires

Il est proposé de communiquer le bilan des actions et infractions relevées lors d'une prochaine lettre communale.

B. Note de synthèse financière

Tous les documents budgétaires, note de synthèse, compte administratif, budget primitif et l'état de la dette, ont été envoyés par courrier aux conseillers pour la séance.

C. Compte administratif 2021 – Commune

Madame TIOU TIOU informe les membres que la commission finances a examiné article par article les comptes budgétaires de l'exercice 2021.

Les divers documents sont présentés sous forme de power point et commentés.

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- combustibles : augmentation des consommations et hausse des tarifs – selon le protocole COVID pour les écoles, il a fallu aérer régulièrement les salles de classe,
- location matériel : pour l'installation des illuminations de Noël, marché Saint Nicolas et divers travaux réalisés par le service technique,

- achat de matériel : réfectoire service technique, remplacement blocs secours dans divers bâtiments,
- redevance ordures ménagères : étudier pour prévoir une baisse des levées,
- personnel : remplacement des ATSEM en mi-temps thérapeutique.

Recettes :

- ventes de bois : année avec recette correcte,
 - location des lots de chasse,
 - compensation de l'Etat pour la taxe d'habitation,
 - loyer non perçu pour un local professionnel (maison anciennement Heschung).
- La section de fonctionnement présente un excédent de 245 723,33 €.

Section d'investissement :Dépenses :

- reconstruction maison Heschung et aménagement du port plaisance,
- dernière échéance pour le rachat du terrain de l'Aéro-Club,
- étude de besoin pour la résidence séniors,
- le dernier paiement pour les travaux de voirie quai du canal et les travaux d'aménagement de trottoirs rue du Moulin,
- l'extension du columbarium et l'achat de logiciels.

Recettes :

- FCTVA : le fonds n'a pas été perçu pour les travaux de reconstruction de la maison Heschung car la commune perçoit des loyers,
 - Les subventions perçues pour l'étude pour la résidence séniors (du Département et des communes participantes) ; pour la reconstruction de la maison Heschung, pour le port, pour le remplacement de la chaudière au bâtiment périscolaire,
 - Vente du terrain communal situé sur le ban communal de Dettwiller au SDEA,
- La section d'investissement présente un déficit de : 363 977, 55 €.

Après discussion, le Conseil Municipal hors la présence de Madame le Maire, par vote de 13 voix pour et 4 abstentions :

- approuve la balance des comptes pour 2021 comme suit :

Section de fonctionnement :

dépenses : 1 139 848,64 €
recettes : 1 385 580,97 € excédent : 245 732,33 €

Section d'investissement :

dépenses : 1 252 114,24 €
recettes : 888 136,69 € déficit : 363 977,55 €

- constate et reconnaît que les dépenses ont été faites dans la limite des crédits prévus,
- approuve le document et l'ensemble des écritures et donne décharge pour l'exercice 2021 à Madame le Maire,
- approuve également le compte de gestion dressé par la Trésorerie avec les mêmes résultats.

M. KIM demande si les subventions à percevoir concernant les travaux de reconstruction de la maison Heschung sont conformes au plan de financement prévu.

Madame TIOU TIOU lui répond que les bilans financiers des travaux d'investissement (maison Heschung et port) seront réalisés lorsque toutes les factures seront payées et les subventions perçues en intégralité.

D. Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après délibération et vote par 13 voix pour et 4 abstentions, décide d'affecter le résultat 2021 comme suit :

Affectation en réserves : 245 732 €

Présentation de l'état des indemnités des élus :

L'article L.2123-24-1-1 du Code Général des collectivités Territoriales impose que « chaque année les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein... Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

Afin de satisfaire cette obligation, l'état suivant est communiqué au Conseil Municipal qui en prend acte :

*Indemnités de fonctions versées pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021
(pas de remboursement de frais kilométriques – pas d'avantages en nature).*

Identité	Fonction	Base*	Montant brut
KERN Viviane	Maire	51.6%	24 083.16 €
	Vice présidente CCPS		9 628.56 €
HAHN Laurent	Adjoint au maire	19.80%	9 241.20 €
POISSON Sandra	Adjointe au maire	19.80%	9 241.20 €
ROSIN Cedric	Adjoint au maire	19.80%	9 241.20 €
TIOU TIOU Céline	Adjointe au maire	19.80%	9 241.20 €
*taux maximal de l'indice brut 1015			

E. Taux d'imposition 2022

Depuis 2021, les communes ne perçoivent plus les impôts liés à la taxe d'habitation, mais une compensation de l'Etat. Il convient de fixer les taux pour les propriétés bâties et non bâties.

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal, après discussion et vote unanime, décide de maintenir les taux fixés en 2021 :

- Taxe foncier bâti : 22,42 %
- Taxe foncier non bâti : 37,30 %

M. Marc KIM demande le montant de l'augmentation des bases d'imposition. L'augmentation est de l'ordre de 100 000 €.

F. Budget 2022 – Commune

Section de fonctionnement :

Madame TIOU TIOU informe les membres que les montants sont sensiblement identiques à ceux de 2021 ; des dépenses ont été réduites. Le montant de la dette liée au litige des Villas Edeniales a été prévu au chapitre 68.

Les membres de la commission demandent une réflexion quant au maintien du feu d'artifice prévu le 13/07. Si celui-ci ne serait pas maintenu, il faudrait communiquer à la population les raisons de cette décision, liée au contexte économique actuel et à la guerre en Ukraine.

Section d'investissement :

Il est prévu de régler les honoraires de l'architecte et du bureau d'études pour les travaux de reconstruction maison Heschung et de l'aménagement du port de plaisance.

Des crédits sont également prévus pour le remplacement de la chaudière du bâtiment périscolaire, pour des travaux de régulation du chauffage de la Maison des Associations, pour l'achat de matériel pour le service technique et d'un ordinateur portable pour le service administratif ainsi que pour la vidéo protection.

Il faut également prévoir l'achat d'un défibrillateur à installer dans la cour de l'école.

Les recettes attendues sont le solde des subventions liées aux travaux, et les ventes de divers terrains.

Après discussion et vote par 13 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal décide d'approuver le document à la balance suivante :

- section de fonctionnement : dépenses et recettes : 1 320 000 €
- section d'investissement : dépenses et recettes : 655 000 €

M. CONRAD s'interroge sur la baisse du montant du compte des subventions.

Madame TIOU TIOU lui répond que la baisse est liée aux faibles activités des écoles, donc moins de subventions.

M. KIM indique qu'il faudrait prévoir des travaux de gravillonnage sur toute la rue Rohan.

Madame KERN précise que la vente du terrain prévu pour la déchetterie portera sur une surface d'environ 1 Ha. Elle donne également des explications concernant les futures réductions des zones constructibles, liées à la mise en conformité du SCOT, STRADDET, mesure obligatoire imposée par l'Etat.

Madame TIOU TIOU informe les membres qu'une troisième demande a été réceptionnée de la Chambre Régionale des Comptes, liée au litige des Villas Edéniales. Le préjudice porte sur la somme d'environ 30 000 €.

G. Compte administratif 2021 – Budget annexe

Madame TIOU TIOU informe les membres que la commission finances a examiné article par article les comptes budgétaires de l'exercice 2021.

L'année 2021 n'a pas été une année normale de fonctionnement. Au vu de la crise sanitaire liée au COVID, les touristes sont venus tardivement.

Section de fonctionnement :

Les dépenses concernent principalement la location du site, les consommations d'eau et de télécommunications.

Les recettes comprennent les amarrages et la subvention de la commune

La section de fonctionnement présente un excédent de 6 635,81 €

Après discussion, le Conseil Municipal hors la présence de Madame le Maire, par vote de 13 voix pour et 4 abstentions :

- approuve la balance des comptes pour 2021 comme suit :

section fonctionnement :

dépenses : 1 592,02 €

recettes : 8 227,83 €

excédent : 6 635,81 €

- constate et reconnaît que les dépenses ont été faites dans la limite des crédits prévus,

- approuve le document et l'ensemble des écritures et donne décharge pour l'exercice 2021 à Madame le Maire,

- approuve également le compte de gestion dressé par la Trésorerie avec les mêmes résultats.

H. Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après délibération et vote par 13 voix pour et 4 abstentions, décide d'affecter le résultat 2021 comme suit :

Excédent reporté : 6 635 €

I. Budget 2022 – Budget annexeSection de fonctionnement :

Madame TIOU TIOU informe les membres que les montants sont repris en espérant une année complète et normale de fonctionnement.

Après discussion et vote par 14 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal décide d'approuver le document à la balance suivante :

- section de fonctionnement : dépenses et recettes : 15 000 €

J. Subventions• Subvention jeunes :

Madame TIOU TIOU présente le tableau recensant les jeunes de moins de 18 ans actifs dans les associations locales.

Le Conseil Municipal, après discussion et vote unanime, décide de verser la subvention prévue à cet effet. Selon le barème en vigueur, les sommes suivantes seront versées :

Association	jeunes Steinbourg	jeunes extérieur	TOTAL jeunes	15 €	10 €	jeunes ext. 5 € (max 20)	TOTAL
FOOTBALL CLUB	16	33	49	240 €		100 €	340 €
TENNIS-CLUB	4	3	7	60 €		15 €	75 €
BODY SCULPT	20	27	47			100 €	100 €
AAPPMA	21	49	70		210 €	100 €	310 €
Ass Cult. Sts P&P	5	1	6		50 €	5 €	55 €
AVICULTURE	0	2	2		0 €	10 €	10 €
MOTO CLUB	2	57	59	30 €		100 €	130 €
AEROMODELISME	0	2	2			10 €	10 €
AERO-CLUB	3	4	7	45 €		20 €	65 €
TOTAL	71	178	249				1 095 €

- Associations locales :

La subvention annuelle versée aux associations est conditionnée à l'organisation d'une manifestation ou animation locale dans la commune au cours de l'année précédente, selon la décision du conseil municipal du 18 mars 2009. Le Conseil Municipal, décide de verser à l'unanimité la somme de 240 € aux associations locales suivantes : Football-club, Tennis-club, Amicale des Donneurs de Sang, association Terre 67, Moto-Club de la Zorn.

- Le Moto club de la Zorn organise cette année une compétition d'épreuves Mini Vert de championnat Grand Est le dimanche 5 juin 2022. Elle a sollicité une subvention de la Région Grand Est pour cette manifestation qui présente un important budget. La Région verse une subvention seulement si la commune y contribue également. Sur proposition de la commission finances, le Conseil Municipal, par vote unanime, décide le versement d'une subvention de 500€.
- Solidarité pour l'Ukraine
La guerre qui sévit en Ukraine ne nous laisse pas indifférente. Beaucoup de soutiens, matériels et financiers, affluent pour la population ukrainienne. L'Amicale des Maires du canton de Saverne propose également le versement d'une subvention à la Protection Civile. Le CCAS, dans sa réunion du 2 mars 2022 a également voté l'attribution d'une subvention. Le Conseil Municipal, par vote unanime, décide le versement de la somme de 500 € à la Protection Civile.

Madame KERN propose de contacter les membres du CCAS pour ajuster le montant de la subvention a également 500€

K. Avenant convention dématérialisation actes budgétaires

La loi de décentralisation du 13 août 2004 prévoit que les collectivités peuvent effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité.

Une convention a déjà été signée en 2011 avec les services de la Préfecture pour la transmission des arrêtés et des délibérations par le tiers de transmission CDC FAST.

La commune souhaitant poursuivre cette démarche prévoit également de procéder à la transmission des documents budgétaires et il s'avère nécessaire de conclure un avenant à la convention d'origine.

Le Conseil Municipal, par vote unanime,

Vu la loi N° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret N° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique, des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1,

Vu la convention conclue entre la commune et Préfecture du Bas-Rhin

Considérant que la commune souhaite la télétransmission par voie électronique des documents budgétaires,

- décide de conclure un avenant avec les services de la préfecture du Bas-Rhin pour la télétransmission des documents budgétaires
- charge Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires.

VI – DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Madame KERN informe les membres que la médaille d'honneur départementale et communale a été remise à MM. Jean-Marc BOCK et Vincent EYLER pour 30 ans de service. En raison de la crise sanitaire liée à la COVID, cette cérémonie n'a pas pu avoir lieu plus tôt en 2020 ou 2021. Madame KERN et M. Laurent HAHN en charge du service technique ont passé un moment convivial au restaurant Ecluse 34 avec également les autres collègues du service technique.
- M. HAHN remercie les personnes présentes lors de la matinée de travail au port, le 19 février 2022. Une rangée de haies a été plantée devant l'auvent pour freiner les nuisances sonores. Les massifs ont également été nettoyés et un refuge pour poissons a été aménagé dans le canal.
- M. HAHN indique que lors du nettoyage de printemps, le 19 mars 2022, on a pu constater une baisse du nombre de déchets ramassés. Beaucoup de bénévoles étaient présents, ainsi que des membres d'associations et d'entreprises. Il remercie tous les participants.
- Tous les lampadaires d'éclairage public sont éteints depuis le 9 mars 2022, de 23h à 5h.
- Les services d'Electricité de Strasbourg sont intervenus pour 2 nids de cigognes rue de Bouxwiller et rue de la Forêt. Ceux-ci ont été réduits de 75%. Les autres nids qui ne présentent pas de danger, n'ont pas été modifiés.

- Lotissement Birkenfeld 3^{ème} tranche

Le projet avait été vu en commission urbanisme et une réunion a été organisée avec les riverains de la rue de Rosenwiller en présence du lotisseur.

Considérant l'emprise du lotissement, il n'est pas possible de céder une bande de terrain à certains riverains.

Le règlement va être adapté en tenant compte des souhaits abordés : plantation d'une haie végétale et installation d'une clôture sur les terrains en limite Nord, prise en compte d'un couloir de vue, limitation des hauteurs de construction,...

Les riverains ont pu choisir la clôture qui sera installée par le lotisseur.

Madame KERN souligne que beaucoup de concessions ont été faites en faveur des riverains et l'emprise de construction des futures maisons sur les terrains sera réduite.

Madame MOMMER souhaitait toutefois acquérir une bande terrain. Elle demande si l'écoulement des eaux pourra se faire convenablement. M. ROSIN lui explique que toutes les mesures ont été faites et que le dispositif prévu est correct.

- Madame TIOUOUI indique que le débit de tabac a changé de propriétaire le 16 mars 2022.

Le nom est dorénavant : Tabac « le Flash ».

- Madame POISSON remercie tous les généreux donateurs pour la collecte en faveur du peuple ukrainien. Le magasin PROXI et la pharmacie avaient également organisé des collectes.

Six voyages de divers produits ont été effectués vers le centre de tri de Saverne.

Madame KERN rajoute que la Préfecture est à la recherche de logements communaux pour l'accueil de personnes d'Ukraine ; pour l'instant les logements des particuliers ne peuvent convenir (problèmes d'assurance, de responsabilités,..)

- M. ROSIN indique les prochaines fêtes et manifestations :

26 mars	Collecte de branches d'arbres fruitiers
2 avril	Body Sculpt : Spectacle de danse à Monswiller
1er mai	PONSE : Marche pour tous
8 mai	Cérémonie commémorative
14 mai	Inauguration Port de Plaisance

Les manifestations suivantes ont été annulées :

2 avril	Soirée tartes flambées (Ass. Culturelle Saints Pierre et Paul),
10 avril	Fête paroissiale avec repas (Paroisse),
16 et 17 avril	Tournoi Eurosporting (Football-club)

Il rappelle qu'il reste toujours à désigner le 2^{ème} délégué du Conseil Municipal pour l'association Schneller.

Madame POISSON indique qu'une soirée a été organisée le 8 mars 2022 à la bibliothèque pour la journée de la femme.

- Elections Présidentielles

Les élections présidentielles auront lieu le 10 et 24 avril 2022 et le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h

Il est rappelé qu'il sera obligatoire de présenter une pièce d'identité. Les conseillers recevront leur planning de permanence pour le bureau de vote à la fin de la séance.

- Divers : Question

M. CONRAD demande si l'accès au fossé est encore possible suite à l'installation de la nouvelle clôture du stade. M. HAHN lui répond qu'une partie du grillage est amovible et permettra ainsi de franchir le fossé.

Prochaine séance : mercredi 18 mai 2022

Séance close à 22h30

**FEUILLE D'EMARGEMENT
ORDRE DU JOUR**

I. Fonctionnement de l'assemblée

- A. Désignation du secrétaire de séance,
B. Approbation du compte-rendu de la séance du 26 janvier 2022,

II. Urbanisme : Droit de préemption urbain et droit de préférence propriété forestière**III. Mandat locaux**

- A. Fonctionnement des assemblées / commissions,

IV. Patrimoine

- A. Installation d'un système de vidéo protection,

V. Finances locales

- A. Renouvellement convention police municipale,
B. Note de synthèse financière,
C. Compte administratif 2021 – Commune,
D. Affectation du résultat,
E. Taux d'imposition 2022,
F. Budget 2022 – Commune,
G. Compte administratif 2021 – Budget annexe,
H. Affectation du résultat,
I. Budget 2022 – Budget annexe,
J. Subventions,
K. Avenant convention dématérialisation actes budgétaires

VI. Divers et informations diverses

Viviane KERN		Annick HOLLNER	
Céline TIOUOUI		Brice HUGELE	
Laurent HAHN		Catherine SCHNEIDER	
Sandra POISSON		William CONRAD	
Cédric ROSIN		Maria-Paola HUBER	
Manuel DERMIGNY		Monique MOMMER	
Christine MULLER		Marc KIM	
Bernard ANDRES - KUHN		Sabine COUTURIER	
Yolande BECKER		Christian SELLINI	
Fabrice ADAM			